

COMMUNE DE BRASSEUSE

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 31/03/2022 à 14h30

Après convocation légale envoyée le 16/03/2022, la réunion s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Maxime ACCIAI, maire.

Monsieur le maire vérifie les conditions de quorum : 9 présents

Présents : Maxime Acciai, Amaddio Acciai, Chantal Torcheux, Odile Paillot, Aline DESCARTES, Martine NERET, Marie POURPLANQUE, Benoit THIBAUT, Gisèle LEVEQUE,
Absents : Antoine BIGAND, Christophe SIURO

Pouvoir : néant

Nomination du secrétaire de séance : Madame Aline DESCARTES est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

1 - Délibération n° 2022/0001

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

2- Délibération n° 2022/0002

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

2- Délibération n° 2022/0003

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS

3 - Délibération n° 2022/0004

OBJET : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 DE LA COMMUNE

4 - Délibération n° 2022/0005

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

6- délibération n° 2022/0006

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2022

7 - Délibération n° 2022/0007

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE D'ANGICOURT AU SEZEO

8 - 2022/0008 NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET DE LA COMMUNE

9 - Délibération 2022/0009

OBJET : AUTORISATION D'EFFECTUER DES EMPRUNTS DONNEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

10- Délibération 2022/0010

Décision Modificative N° 1 pour une augmentation de crédits de la coopérative scolaire afin d'aider au financement d'un voyage scolaire.

11 – Délibération 2022/0011

Objet : Emprunt au Crédit Agricole

12 – Délibération 2022/0012

OBJET : ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR PATRICK LELEU

DIVERS

- **Vote** des comptes administratif et de gestion (visés par la trésorerie), affectation des résultats, de l'état 1259 sans augmentation des taxes pour cette année., du budget primitif de la commune voté au chapitre avec une opération d'assainissement (visé par la trésorerie).
Le Conseil Municipal choisit de ne pas augmenter les taxes cette année et de recourir à un emprunt qui pourrait être soldé après le retour de TVA de l'ensemble des travaux effectués et de l'assainissement
- **Assainissement :** l'accord de la subvention du conseil départemental est en attente
La commune empruntera la somme de 249 000 € (prévu auprès de la Banque des Territoires)
Les travaux devraient en septembre/octobre.
- **Cimetière :** les pierres tombales anciennes retrouvées pendant les travaux du parvis seront récupérées pour consolider la butte de terre le long de l'entrée du cimetière côté parc.
- **Travaux Eglise :** un emprunt de 150 000 € est prévu remboursable sur 15 à 20 ans. Les travaux ont coûté approximativement 100 000 € et ne sont pas terminés.
- Les travaux de l'église concernent les parvis, les murs, renforcement de la charpente, poutres, pignons en pierre, pose de lumière jusqu'au clocher, escalier, pose de tirants, pose de main courante pour l'escalier
- Les Ets Foucault interviendront pour sceller dans les pignons de l'église les pannes de renfort
- Après les travaux de l'église, une entreprise sera sollicitée pour un grand nettoyage
- **Travaux mairie (accessibilité) :** l'étude par l'architecte est en cours et nous aurons des devis ensuite. Des travaux seront envisagés dans 6 à 8 mois
- **Parc de la commune :** une entreprise a été sollicitée pour terminer la coupe des arbres avec une grue, une facture sera à payer
- La facture de location de matériel sera aussi à payer pour le travail fait par la commune.
- Le travail n'est pas encore terminé pour le dessouchage.
- **Travaux de la mairie :** l'étude commandée à l'architecte est toujours en cours, une re-discussion sera nécessaire afin de statuer sur les travaux
- **Sacristie :** un petit parvis sera implanté devant la porte de la sacristie pour une meilleure protection pendant les pluies, une facture sera à payer.
- **Arrêt des cars à la Grange des Champs :** un arrêté a été pris pour renommer le lieu-dit de La Grange des Champs en Hameau La Grange des Champs. Des panneaux de limitation 30 kms/heure pourront être posés et permettre l'implantation du giratoire nécessaire au bus des collégiens/lycéens (2de phase de travaux) de faire demi-tour car cet itinéraire n'est pas inscrit pour l'instant pour ce bus. Les travaux de cette 2de phase de travaux est subventionnée.
- Le conseil départemental doit verser la subvention des travaux de la 1^{ère} phase des travaux, en début d'année
- **SIBH :** le réseau d'eau de la Grange des Champs sera rénové par le SIBH pour la somme de 200 000 € - à la charge du SIBH.

- **SEZEO** : une convention a été signée avec le SEZEO pour la compétence de l'éclairage public suite à la délibération 2021/0036 du 15/12/2022
- **SEZEO** : la délibération de l'adhésion de la commune d'Angicourt est prise
- **Vidéosurveillance** : sera installée devant et derrière le bâtiment de la mairie en complément de l'église et du cimetière
- **MAMIAS** : un contrat d'entretien est prévu concernant l'électrification de la cloche. Une réparation sur le petit marteau de la cloche sera effectué. (Cette cloche date de 1879 a été offerte par Monsieur Renard, horloger dans l'Oise et fabriquée par Cavillier à Carrepuis -Somme-).
- **AQUARELLE** : une autorisation de la commune a été donnée pour un parking devant les locaux de la manufacture, sur le terrain de foot.
- **Dépenses projetées** : il est prévu d'acheter une nouvelle tondeuse l'an prochain et cette année un nouvel ordinateur pour la mairie
- **Brocante** : l'association protection patrimoine Brasseuse prévoit d'organiser la brocante le 3 juillet, la date sera à confirmer. Un arrêté sera pris par la commune pour l'autorisation de cette manifestation.
- **Nouveaux arrivants** : proposition d'un pot de bienvenue pour les nouveaux arrivants organisé par le conseil municipal, vers le 10 septembre prochain

Visite du Major Legrand et du Chef Simon -réfèrent de la commune- pour une présentation des statistiques de la commune en 2020/2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30

Ont signé au Registre des Délibérations les membres présents
Pour extrait conforme au registre des Délibérations de la Commune de Brasseuse, le 31/03/2022